

Le discours du Trône nous apprend que nous aurons un plébiscite demandant à la population canadienne de relever le parti libéral et le parti conservateur de la promesse qu'ont solennellement donnée leurs chefs, au cours de la campagne électorale de 1940, à l'effet qu'ils n'institueraient pas la conscription pour service en dehors de nos frontières. D'aucuns prétendent que les circonstances ont tellement changé depuis 1940 que ces promesses peuvent être complètement rejetées par ceux qui les ont faites. On n'a pas entendu, que je sache, d'objection lorsque ces promesses ont été données. Je conviens que les circonstances ont tellement changé depuis que ces promesses ont été faites qu'elles ne devraient plus engager leurs auteurs. Toutefois, je ne conviens pas que les auteurs puissent se dégager eux-mêmes de leurs promesses. Les seuls capables de les dégager sont ceux qui ont reçu ces promesses: les citoyens du Canada. Si je donne un billet à ordre et que, pour certaine raison qui me semble suffisante, je ne veuille pas le payer, le détenteur peut ne pas partager mon avis. Il peut me traduire devant les tribunaux qui, seuls, auront le droit de me déclarer relevé de ma promesse. Le Gouvernement s'adresse à la plus haute cour du pays—le peuple—pour qu'on lui rende sa parole. Je sais que certains journaux affirment avec une solennité de pontifes que le plébiscite coûtera 3 millions de dollars. Le fait, pour nos hommes publics de respecter les engagements qu'ils ont pris envers le peuple vaut beaucoup plus que cela.

On dit que le président Hadley, de Yale, s'aperçut un jour que les étudiants n'assistaient pas aux offices du dimanche en aussi grand nombre qu'il l'aurait désiré; il prit donc le moyen de faire venir à Yale tous les plus célèbres prédicateurs du pays pour adresser la parole aux étudiants. Ayant fait venir entre autres le fameux théologien, M. Lyman Abbot, celui-ci lui demanda le dimanche matin: "Quelle doit être la longueur de mon sermon?" A quoi le président répondit: "Vous pouvez parler aussi longtemps que vous voulez. Evidemment, la tradition à Yale veut qu'aucune âme ne soit sauvée après les premières vingt minutes".

Des VOIX: Oh, oh.

L'honorable M. MacLENNAN: Comme mon temps de parole est presque écoulé, je dirai en guise de conclusion qu'aucun gouvernement ne saurait aller plus vite que le peuple. La population canadienne sait fort bien que sous notre forme de gouvernement c'est la majorité qui gouverne; mais aucune minorité n'a à craindre de pression indue de la part de la majorité dans un pays démocra-

L'hon. M. MacLENNAN.

tique, en particulier au Canada. Nous sommes entrés en guerre librement. Nous luttons pour la liberté à titre d'hommes libres. Même si parfois la force militaire de l'ennemi et les succès qu'il remporte nous consternent, nous savons que notre puissance militaire s'accroît de jour en jour, et que nous possédons une vaste réserve de forces spirituelles qui, en dernière analyse, décideront de la victoire pour nous et nos alliés; ce sont là des forces qu'ignorent nos ennemis et que, même s'ils les connaissaient, ils ne sauraient comprendre.

Honorables membres du Sénat, je suis convaincu que lorsque la guerre sera terminée et que nous aurons remporté la victoire, l'effort de guerre du Canada et sa contribution à la victoire seront d'une telle ampleur que même les incrédules ne pourront s'empêcher d'applaudir.

L'honorable L.-M. GOUIN: Honorables messieurs, en me levant pour appuyer l'adresse qui vient d'être proposée si éloquemment par mon honorable collègue de Margaree Forks (l'honorable M. MacLennan), je ressens vraiment l'une des plus profondes émotions que j'aie encore éprouvées. Mais, je dois ajouter que c'est pour moi une bien grande joie que de m'adresser à vous pour la première fois dans ma langue maternelle.

Ce doux parler de France, que nos valeureux ancêtres ont jadis emporté de notre pays d'origine, constitue pour nous un précieux trésor. Ce langage, si clair et si riche tout à la fois, représente l'un des legs les plus sacrés de notre héritage national. En cette terre libre de notre démocratie canadienne, le français est dans notre capitale fédérale, au cœur même de notre patrie, l'une de nos deux langues officielles. Ce fait indique, plus clairement peut-être que tout autre, que c'est le respect des droits de nos minorités ethniques et religieuses qui a inspiré les Pères de notre Confédération. En usant du privilège que me confère ainsi notre constitution, je tiens à rendre hommage à tous ceux envers qui nous sommes redevables de pouvoir parler librement, ici, la langue de nos aïeux. Parmi tous ceux-là, j'évoque le nom glorieux de l'illustre associé de Robert Baldwin, Sir Louis Hippolyte La Fontaine. Il y aura bientôt cent ans que ce grand homme d'Etat, apôtre de la coopération entre nos deux grandes races, il y aura cette année même un siècle que La Fontaine a prononcé le discours historique qui marque la fin de l'ostracisme dont le français avait été frappé par la loi constitutionnelle de 1840. Aussi, est-ce avec infiniment de raison que, sur cette colline parlementaire, on a immortalisé La Fontaine et Baldwin en érigeant à leur double mémoire un même monument, symbole de l'unité na-